



Editorial

Une enquête publique pour les chemins ruraux

A la demande des services des impôts, nous avons procédé à la dissolution de l'association foncière qui avait pour mission l'entretien des chemins communaux à la suite des opérations de remembrement des années soixante-dix. Directement prise en compte par la commune, cette mission n'avait plus lieu d'être au vu des comptes sans mouvements observés depuis plus de dix ans.

L'entretien de ces chemins communaux n'en reste pas moins important selon leur destination. En effet, certains de nos chemins sont ignorés de beaucoup quand ils ne desservent plus de destination. Parfois, il s'agit aussi de mauvaises cotes appliquées qui sont à l'origine d'erreur lors de ventes ou succession. Et ces situations peuvent trouver des solutions.

C'est pourquoi nous avons décidé de lancer une enquête publique concernant la cession par la commune de chemins ruraux sans utilité, comme le stipule l'encadrement légal.

Cela concerne à ce jour quatre localisations : le Clos cran, la Gravelle, les Bruyères et le Dourlet.

L'enquête publique devrait démarrer au mois de juin après désignation du commissaire-enquêteur et nous reviendrons vers vous pour plus d'informations via ce bulletin ou par le biais d'Iliwap sans oublier le site.

C'est une occasion de donner son avis alors ne vous en privez pas. Vous aurez les élections européennes du 9 juin pour vous entraîner alors profitez-en, exprimez-vous !

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS SEANCE DU 22 AVRIL 2024

Présents : F.HINDRÉ - A.LUCAS - S.ABRAHAM - N.THOMAS - S.LE MÉE -M.PINÇON.
Absents excusés : P.THOMAS donne pouvoir à F.HINDRÉ - A.DAVID donne pouvoir à
N.THOMAS - S.GILLOT donne pouvoir à M. PINÇON - J.M.VIDELLOT donne pouvoir à
A.LUCAS.
Mme S.ABRAHAM a été désignée comme secrétaire de séance.

MARCHÉ STATION DE PRODUCTION D'EAU PATAUTIVY

Suite au rapport présenté par le cabinet SBEA, maître d'œuvre, l'entreprise retenue est :

OTV pour un montant de :

Tranche ferme : 380 790 € + 5600 € = 386 390 €

Tranche optionnelle : 54 491€

Total : 445 881 € HT

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire :

A signer le marché ainsi que toutes les pièces s'y rapportant

A déposer le permis de construire pour l'agrandissement de la station

A solliciter les subventions auprès de l'Agence de l'Eau, du SDAEP et la Région

SYNDICAT MIXTE DE KERNÉ UHEL : ADHÉSION DE LEFF ARMOR COMMUNAUTÉ

Par délibération du 19 décembre 2023, le conseil communautaire de Leff Armor Communauté a sollicité son adhésion au Syndicat Mixte de Kerne Uhel en représentation substitution des communes de Bringolo, Lanrodec, Saint Fiacre, Saint-Jean Kerdaniel et Saint Péver, ceci en prévision de la dissolution du Syndicat mixte d'alimentation en eau potable des eaux d'Avaugour au 31/12/2023.

Par délibération du 28 mars 2024, le comité syndical de Kerne Uhel s'est prononcé favorablement pour cette adhésion au SMKU.

Les membres du SMKU ont à présent 3 mois pour émettre un avis sur cette délibération.

Monsieur le Maire propose d'émettre un avis favorable à cette délibération validant l'adhésion de Leff Armor Communauté (en représentation substitution des communes de Bringolo, Lanrodec, Saint Fiacre, Saint-Jean Kerdaniel et Saint Péver), au SMKU.

Le Conseil Municipal valide la décision du SMKU du 28 mars 2024 pour l'adhésion de Leff Armor Communauté au Syndicat Mixte de Kerné Uhel.

SUBVENTIONS RÉGION : INVENTAIRE GRACIEUX PATRIMOINE

La région Bretagne lance un appel à projet sur l'inventaire du patrimoine notamment du patrimoine toilier. Une subvention peut être accordée pour financer cette inventaire (matériel numérique, frais de déplacement, intervenant).

Cette aide prend deux formes :

Une subvention

Un accompagnement technique et scientifique porté par le service de l'inventaire du patrimoine et description

Cette aide est plafonnée à 10 000 € et à hauteur de 70 % du coût du projet sur la partie inventaire et à 1 000 € pour la partie archives.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire a sollicité la Région au titre de cet appel d'offre.

PROCÉDURE DE RECOUVREMENT ET D'EXPULSION

M. le Maire demande l'autorisation au Conseil Municipal d'entamer une procédure de recouvrement auprès d'un huissier de justice pour des impayés de loyers dans le dossier de M.SOUFIANE Anziz.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable et donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour effectuer les démarches nécessaires.

OUVERTURE LIGNE DE TRÉSORERIE-BUDGET EAU

Après délibération, La commune de Grâce-Uzel, compte tenu de l'intérêt pour la mairie de disposer de crédits de trésorerie, demande l'ouverture d'une ligne de trésorerie auprès du CRCA 22 à Ploufragan, aux conditions suivantes :

- ✦ Montant : 300 000 €
- ✦ Durée : 1 an renouvelable
- ✦ Conditions : Euribor 3 mois + marge de 1 %
- ✦ Frais : 0.25 % du montant de la ligne prélevés en une seule fois par débit d'office
- ✦ Pas de commission de non utilisation

Paielement des intérêts trimestriellement par débit d'office

➤ Mise à disposition des fonds à la demande de la Collectivité par crédit d'office. Demande à J-2 jours ouvrés avant 12h pour un crédit en J.

- **Les fonds tirés doivent être remboursés au plus tard à la date d'échéance de la convention de ligne de trésorerie** : 2 jours ouvrés avant la date d'échéance, le montant utilisé fera l'objet d'un mouvement automatique de remboursement de fonds par la procédure de débit d'office.
- Possibilité de renouvellement à l'échéance de la ligne.

Etant entendu que les intérêts ne courront qu'à partir du jour du déblocage des fonds.

Le Conseil charge et autorise le Maire à faire le nécessaire en vue de l'application de cette décision.

TAXE D'HABITATION : ASSUJETISSEMENT DES LOGEMENTS VACANTS A LA TAXE D'HABITATION SUR LES RÉSIDENCES SECONDAIRES ET AUTRES LOCAUX MEUBLÉS NON AFFECTÉS A L'HABITATION PRINCIPALE-ANNULE ET REMPLACE LA 2024-03-07

Monsieur Le Maire expose les dispositions de l'article 1407 bis du code général des impôts permettant au Conseil Municipal de Grâce-Uzel d'assujettir les logements vacants à la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale.

Il rappelle les conditions d'assujettissement des locaux et les critères d'appréciation de la vacance et précise qu'en cas d'imposition erronée liée à l'appréciation de la vacance, les dégrèvements en résultant sont à la charge de la collectivité.

Vu l'article 1407 bis du code général des impôts, Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Décide d'assujettir les logements vacants à la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale

Charge Monsieur le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.



Eglise et monument aux morts

Le changement des portes de l'église est souhaité (*il sera réalisé cet été*) mais de bonnes initiatives ont été prises en attendant. En effet, certains habitants ont proposé leur compétence. Voilà le bas des portes consolidé !

Le boîtier des cloches, récemment changé, devait être mis à l'abri de la poussière et de l'humidité notamment pendant les travaux de la sacristie qui débutent d'ailleurs en ce mois de mai. Idem, une initiative, du talent et l'envie de faire avancer ...voilà le boîtier protégé ! Merci !

Devant l'église, c'est le monument aux morts qui a été rénové (dorure des lettres des noms, peinture des obus...)



Un grand merci aux bénévoles (*qui se reconnaîtront*) qui ont réalisé ces travaux !

Tout au long de l'année, plusieurs habitants participent à la vie de la commune. (nettoyage et entretien divers, réparations, tonte de terrains, débarrasage de branches, distribution des bulletins...)

L'occasion se présente alors de remercier vivement les personnes qui oeuvrent au quotidien dans notre commune et dans nos associations. L'éditorial du Ouest-France du 24 avril dernier est pour eux. Nous nous permettons de le reprendre pour le leur dédier.

Point de vue

par Jean-Michel Djian (*)

Vive le bénévolat libre et gratuit !

« Si le bénévolat n'est pas payé, ce n'est pas parce qu'il ne vaut rien mais parce qu'il n'a pas de prix. » Cette citation, attribuée à la psychologue américaine Sherry Anderson, résume la difficulté de cerner la valeur de l'engagement gracieux, dans un monde où le temps est compté à la manière d'un sablier, et où l'argent s'écoule par tous les pores de la société.

Il y a quelque temps, un député de La France insoumise, Alexis Corbière, avait publiquement souhaité que les 45 000 stages proposés à des bénévoles à l'occasion des JO de Paris soient rémunérés, sous prétexte « qu'un faisceau d'indices amène à penser qu'il peut s'agir d'un salariat supposé ». L'élu ne fut pas entendu et on n'en parla plus.

Malgré ces vents contraires laissant penser que le bénévolat était condamné au déclin, force est de constater qu'il n'en est rien (1). Vingt-trois millions de Françaises et de Français s'engagent dans des associations à but non lucratif, donnent de leur personne et avouent trouver dans ce volontariat choisi « une manière de se rendre utile à la société ».

Cet univers informe du bénévolat, ventre mou parfois ingrat de la démocratie, miroir foisonnant des aspirations libertaires et altruistes de l'activité humaine, est une affaire qui ne regarde que soi. Pour-

tant, au risque de décourager, il tend à être de plus en plus réglementé, normé, judiciairisé, sécurisé, au nom d'une certaine idée de l'égalité mais surtout du sacrosaint principe de précaution.

Malgré leur diversité, les bénévoles restent les derniers acteurs d'une aventure qui sent bon l'humanisme et la liberté, et dans laquelle on continue de se la jouer modeste tout en restant groupé. C'est un peuple silencieux qui fait du don de soi une alternative à l'argent roi, et de son action parfois microscopique le symbole discret du refus de l'individualisme.

Un état d'esprit

Les moins de 35 ans ne s'y trompent pas : depuis la fin de la pandémie, ils retournent, plus occasionnellement c'est vrai, donner de leur temps à la collectivité, en particulier quand il s'agit de préserver la planète ou de sauver des vies. Certes, les conflits de pouvoir restent un repoussoir pour celles et ceux qui souhaitent prendre des responsabilités, mais il faut bien admettre que le désintéressement reste un totem, voire un principe philosophique.

Allez demander à un fidèle bénévole du Festival interculturel de Lorient ou des Restaurants du cœur, à un volontaire de Méde-

cins sans frontières, ou au trésorier d'un club aéronautique pour ce qu'il fait : il éclaterait de rire. C'est un état d'esprit de donner et de recevoir, pas un contrat de travail.

D'ailleurs si les études, le travail, la vie familiale ou la retraite constituaient les sources uniques de l'épanouissement en société, il est fort probable que la République ne disposerait pas d'autant de volontaires pour encadrer les gamins sur les stades, visiter nos anciens dans les maisons de retraite, nettoyer les rivières, alphabétiser les migrants, etc.

Alors ne boudons pas ce plaisir rare de voir la terre continuer de tourner à peu près normalement grâce à eux, sans que le *business*, l'injonction politique et l'intelligence artificielle ne s'immiscient pour en décider. Encourageons-les plus encore à agir dans des petites unités, c'est-à-dire là où les membres s'appellent par leur prénom, tapent dans la main de l'autre lorsqu'une décision est prise, et ne comptent pas leur temps dans le feu de l'action. Le reste n'est que comptabilité, statistique et publicité.

(1) La France bénévole - Recherche et solidarités (Enquête Ifop 2023).

(*) Journaliste et écrivain.

Source : Ouest-France
(éditorial du 24/04/2024)

FRELON ASIATIQUE



PIEGEAGE DES FONDATRICES

Situation au 06/05/2024

Les conditions météo ne se sont pas améliorées depuis le précédent flash-infos à part une sensiblement montée des températures

Il est constaté sur le terrain des prises de fondatrices très en deçà de la campagne 2023, cependant les prises continuent et la taille des rares nids primaires détectés montrent un retard dans le développement de l'espèce.

L'opportunité de la fenêtre météo à venir devrait permettre des prises conséquentes avec un attractif renouvelé. L'ajout de cidre, jus de pomme à volume égal ou sirop de grenadine, cassis, améliorent l'appétence de l'attractif proposé, cependant il faut être prudent dans la composition de ces mélanges qui attirent aussi d'autres insectes.

Rappel sur l'importance du positionnement du piège : pas de courant d'air, un piège sous abri environnement « chaud » est une possibilité à ne pas écarter.

Ces différents paramètres et les remontées d'informations permettent d'envisager la **prolongation de la fenêtre de capture glissante jusqu'au 15 mai**

VOL PAR RUSE



VOL PAR RUSE AUPRÈS DES PERSONNES ÂGÉES

-  **Ne laissez pas d'inconnu entrer chez vous**
- Lorsqu'une personne se présente chez vous, utilisez systématiquement un entrebâilleur ou un judas** 
-  **Demandez à voir la carte professionnelle recto et verso même si la personne est en tenue**
- En cas de refus ou de doute, ne laissez entrer personne** 
-  **Évitez de recevoir les visiteurs dans une pièce où vous détenez des objets de valeur**
- Si vous souhaitez vérifier l'identité de l'inconnu, utilisez les numéros de téléphone que vous avez sur les factures ou autres documents et non ceux fournis par la personne qui se présente ou vous appelle** 
-  **Conservez des photos de vos biens de valeur ainsi que les factures (assurance et enquête judiciaire)**

Pour les personnes âgées isolées pensez à l'Opération Tranquillité Seniors !

ELECTIONS EUROPEENNES



ÉLECTIONS EUROPÉENNES



9 juin

2024

Les élections européennes auront lieu **LE DIMANCHE 9 JUIN**.

Le bureau de vote se tient à la salle polyvalente (au-dessus de la mairie) et sera ouvert de 8h à 18h.

81 députés européens (femmes et hommes) seront élus en France en 2024, soit deux de plus que lors des élections de 2019. Au total, le Parlement européen comptera 720 députés contre 705 actuellement.

Les députés européens sont élus au suffrage universel direct à un tour. La législation de l'UE garantit la représentation proportionnelle : le nombre de sièges obtenus par chaque parti sur le nombre total de sièges de députés dépend du nombre de votes recueillis par leur parti. En France, les listes sont fermées, les électrices et électeurs ne peuvent donc pas changer l'ordre des candidats sur les listes.

COMPOSTEURS



Pour les personnes qui ont commandé des COMPOSTEURS, ils vous seront distribués à l'atelier municipal (site de étang du Pont Hervé)

MERCREDI 15 MAI
de 10h30 à 12h30 et de 16h à 18h

HORAIRES OUVERTURE MAIRIE



Lundi 13, mardi 14, mercredi 15 et jeudi 16 mai:

La mairie sera ouverte de 10h à 12h.

(Fermée le vendredi)

En cas d'urgence et en dehors de ces horaires, vous pouvez contacter un élu.

Merci de votre compréhension

ELECTIONS EUROPEENNES



Elections Européennes

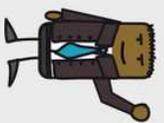
DIJ-MOI QUI PEUT VOTER ?

LES PERSONNES D'AU MOINS 18 ANS + LES PERSONNES DE NATIONALITÉ FRANÇAISE + LES CITOYENS EUROPÉENS RÉSIDANT EN FRANCE + LES PERSONNES INSCRITES SUR LES LISTES ÉLECTORALES

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR | @Prefecture | @Ministere_Interieur | @Ministere_Justice | www.interieur.gouv.fr

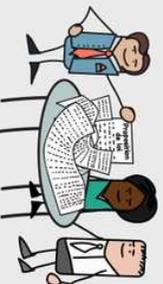
Elections Européennes

À QUOI ÇA SERT, UN REPRÉSENTANT DES CITOYENS EUROPÉENS ?

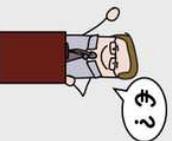


- 751 représentants* des citoyens européens élus au suffrage universel pour 5 ans.
- Le Parlement européen est la seule institution de l'Union européenne où ses membres sont élus au suffrage universel direct.

Ses missions :



EN LIEN AVEC LES MEMBRES DU CONSEIL, IL DISCUTE, MODIFIE ET VOTE LES TEXTES PROPOSÉS PAR LA COMMISSION.



IL VOTE LE BUDGET AVEC LE CONSEIL, C'EST-À-DIRE QU'IL APPROUVE LE MONTANT TOTAL D'ARGENT QUE POURRA UTILISER L'UNION EUROPÉENNE SUR UNE ANNÉE.



IL CONTRÔLE L'ACTION DES AUTRES INSTITUTIONS EUROPÉENNES COMME LA COMMISSION OU LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE.

ZOOM



Le Royaume-Uni a décidé de sortir de l'Union européenne. C'est ce qu'on appelle le Brexit. En conséquence, le nombre de sièges au Parlement a été redistribué. La France a récupéré 5 sièges de plus, passant de 74 représentants à 79.

MENUS DU 13 au 17 Mai

Lundi 13 Mai

"menu végétarien"

Macédoine de Légumes
Pommes de terre boulangère
et Mozzarella
Fruit de saison

Mardi 14 Mai

Salade de boulgour

Rôti de porc

Haricots blancs tomate

Crème dessert



Mercredi 15 Mai

Taboulé

Lasagnes

Salade verte

Compote/gtx secs



Jeudi 16 Mai

Salade d'haricots verts

Paëlla

Fruit de saison



Vendredi 17 Mai

Salade de farfalles

Filet de poisson

Mélange de Légumes Bio

Yaourt aromatisé



APRES-MIDI LUDIQUÉ



Le service de l'accueil périscolaire organise un après-midi ludique intergénérationnel. Petits et grands, n'hésitez pas à venir jouer en famille !

Ce temps de convivialité aura lieu à la salle des fêtes le **SAMEDI 15 JUIN DE 14H A 16H30**

Au programme : Jeux en bois géants, jeux traditionnels, goûter à 16h.

NECROLOGIE



Jean-Claude Le Thénaff, notre doyen, nous a quittés

Jean-Claude Le Thenaff, fils de Marie Suzanne et d'Eugène, est né le 12 avril 1937 à Saint Thélo au lieu-dit la cassière. Il va vivre ensuite à Tordero pendant quelques années, tout d'abord comme ouvrier agricole, puis maçon. Il aura également servi 28 mois durant la guerre d'Algérie. Il s'installe ensuite à Grâce-Uzel où il rencontrera sa future épouse Marie Thérèse, avec qui ils investiront leur maison des Blossiers.



CONSEIL COMMUNAUTAIRE DES JEUNES



ELECTIONS DES CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES JEUNES

Qu'est ce qu'un conseiller communautaire jeune ?

- ◆ Il représente sa commune au sein de l'instance communautaire (LCBC)
- ◆ Il propose des projets pour la jeunesse du territoire
- ◆ Il découvre et fait découvrir les richesses du patrimoine territorial
- ◆ Il apprend le fonctionnement de la République, ses actualités afin de devenir un citoyen responsable.

La durée du mandat est de 2 ans.

Les élections auront lieu le SAMEDI 8 JUIN.

Le bureau de vote sera ouvert aux enfants nés en 2023 et 2014 de 10h à 12h.

#Sois acteur
de ton
territoire !

#Viens
voter !

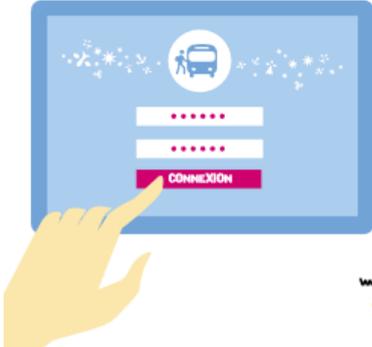
INSCRIPTION TRANSPORTS Rentrée 2024



Transport scolaire
BREIZHGO

Inscrivez-vous en ligne sur breizhgo.bzh
à compter de la fin mai 2024

Simple & rapide



- Au-delà du 17 juillet 2024, une majoration de 30 € pour inscription tardive sera appliquée.
- Photo d'identité obligatoire.

RENSEIGNEMENTS
www.breizhgo.bzh/transports-scolaires
02 99 300 300 Prix d'un appel local
Du lundi au samedi de 8 h à 20 h

L'inscription aux transports scolaires sur le réseau régional BREIZH GO ouvrira à compter de fin mai et se déroulera en ligne. La date limite d'inscription au transport scolaire est fixée au 17 juillet 2024. Pour toute demande reçue après cette date, une majoration de 30 euros sera appliquée.

En janvier 2024, la Région Bretagne a fait le choix de déployer auprès de l'ensemble des scolaires de son réseau de transport la carte KorriGo. Véritable support multi-titres, elle permet aux élèves de charger des titres de transport TER, du réseau BreizhGo car en Ille-et-Vilaine et de 12 réseaux de transport urbain dont Saint-Brieuc, Lamballe et Guingamp/Paimpol. La carte KorriGo est valable 7 ans et doit donc être conservée par les élèves pour l'année scolaire à venir pour circuler sur le réseau BreizhGo scolaire.

Les familles peuvent demander la création d'un point d'arrêt sous réserve de certaines conditions qui sont présentées dans le règlement des transports scolaires. (voir bulletin municipal du mois d'avril)

Afin de répondre aux questions des familles, la Région Bretagne a mis en place sur son site www.breizhgo.bzh une foire aux questions permettant de trouver des réponses aux interrogations des familles concernant l'inscription scolaire.

Elles peuvent également contacter la centrale d'appel BreizhGo au **02 99 300 300** accessible du lundi au samedi de 8h à 20h (prix d'un appel local).

Région Bretagne I Rannvro Breizh
283 avenue du Général Patton - CS 21101 I 283 bali ar Jeneral Patton - CS 21101
35711 Rennes Cedex 7 I 35711 Roazhon Cedex 7



Les habitants étaient au rendez-vous pour cette cérémonie du 8 mai.
Les élèves de l'école Notre Dame ont participé à la cérémonie en lisant et chantant la Marseillaise des enfants.

LA MARSEILLAISE DES ENFANTS

Chantons ensemble cet air qui nous unit
Ce chant d'espoir et d'amitié
Levons-nous pour la paix infinie
Car l'histoire sanglante est passée
Notre histoire est à inventer
Au rendez-vous hommes et femmes
Pour dire à la force de nos voix
Qu'on aime se prendre dans les bras
Partager, faire pétiller le champagne

Au calme, la vie demain
Formez bel unisson
Chantons, chantons
Qu'un chant si pur
Soit preuve de notre union





MAI 2024

Samedi 18 mai : Soirée Pizza

Sur place ou à emporter
Sur réservation



Et Soirée jeux

Venez découvrir des jeux pour petits et grands et jouer en famille ou entre amis.
Avec le « plateau ambulante »
À partir de 18 h.



Dimanche 26 mai : FÊTE DES MÈRES

Menu à 28 euros
Apéritif offert
Sur réservation

SCÈNE OUVERTE POUR LA FÊTE DE LA MUSIQUE

Vous aimez chanter ou jouer de la musique?
Vous souhaitez vous produire à l'occasion de la fête de la musique ?
Notre scène est ouverte à tous et à toutes!
Inscription au café.

Les fêtes à venir :

Pentecôte : ouverture jusqu'à 13 heures.
Le café sera également fermé du 17 au 20 juin.





Mercredi 3 avril, l'Outil en Main du Pays d'Uzel a ouvert les portes de ses ateliers. Les visiteurs, jeunes et moins jeunes ont ainsi pu découvrir les activités et quelques objets réalisés par les enfants.

Nouveauté pour cette porte ouverte : les jeunes ont été ravis d'accueillir et de guider les visiteurs, une belle expérience dont ils se sont acquittés avec beaucoup de sérieux et de plaisir.

Pour cette année scolaire, 13 enfants sont inscrits.

Une équipe de 11 bénévoles fait découvrir aux jeunes de 9 à 14 ans, 9 métiers et activités manuelles (peinture, menuiserie, mécanique, couverture, électricité, tapisserie d'ameublement, cuisine, couture, tricot, arts créatifs...).

Evènements à venir :

- mercredi 5 juin : visite guidée à la Maison des Toiles de Saint-Thélo pour les enfants et les bénévoles. Cette visite s'inscrit dans la découverte du patrimoine du Pays d'Uzel, dont le tissage des fibres de lin a été un des éléments essentiels, avec le blanchiment, à la réputation des Toiles "Bretagne".
Les enfants assisteront à une démonstration de teillage (tri des fibres de lin par broyage et battage) et tissage sur un métier à tisser d'époque
- Mardi 11 juin : Participation aux Rencontres régionales de l'Outil en Main à Grand-Champ (56)

Toute personne intéressée par la transmission de son savoir-faire peut prendre contact avec les bénévoles lors des ateliers les mercredis de 14h15 à 16h15 (hors vacances scolaires), à la maison des associations à Uzel.

Rappel : il est tout à fait possible à une personne d'animer un atelier de façon ponctuelle (un atelier sur un mercredi, un mois ou un trimestre, ou autre...en concertation avec les autres bénévoles).

Contact : Maryline Robin au 06 88 58 24 66



Photo des enfants lors de la porte ouverte présentant leur travail



Gracieux Patrimoine, en partenariat avec la Mairie, continue sa formation dans le cadre du projet régional sur l'histoire toilière de Bretagne

Les bénévoles de l'association Gracieux Patrimoine ont été formés le 11 avril par Judith de la région Bretagne à la lecture de notre bâti. Cette formation va nous permettre de nous aider dans l'inventaire des fontaines, lavoirs, croix et maisons de la commune avec l'application GLAD. N'hésitez pas à nous contacter si vous avez des informations sur vos maisons/fermes... Ne soyez pas étonnés si vous nous voyez déambuler dans Grâce-Uzel !



Exemple de la maison de la renaissance, datée 1752 ou 1759.

Préparation de la randonnée gourmande du 22 juin

Randonnée GOURMANDE & FÊTE DE LA MUSIQUE

22 JUIN 2024

DÉPART ENTRE 18H00 ET 19H30 SUR LE PARKING DU CAFÉ GRACIEUX

Grâce-Uzel

ADULTES : 10€
12 ANS : 6€

ANIMATION EN GALLO

3 PARCOURS: 5/8/12 KM

INFOS ET RÉSERVATIONS : GRACIEUXPATRIMOINE@GMAIL.COM OU 06.64.06.42.85

ORG. : GRACIEUX PATRIMOINE ET COMITÉ DES FÊTES

Gracieux Patrimoine avance dans la préparation de la randonnée gourmande du 22 juin. Un grand merci aux bénévoles qui ont donné de leur temps sur 2 matinées le 11 avril et le 27 avril pour remettre en état les lavoirs et fontaines de la commune.

Un nouveau RDV est prévu le 17 mai à 9h devant la mairie afin de continuer le travail, ainsi qu'une journée entière le 15 juin. Si vous voulez vous joindre à nous vous serez les bienvenus.

Vous pouvez dès à présent vous inscrire pour la randonnée gourmande, en achetant des cartes auprès de vendeurs ou en utilisant les bulletins d'inscription présents au Café Gracieux. Les départs se feront à partir de 18h (jusqu'à 19h30) au Café Gracieux, pour un circuit de 5 km, 8 km ou 12 km. Tarif 10 € (adulte) ou 6 € (enfant). Une animation en Gallo sera organisée par l'équipe des Préchous.



Inauguration de la Croix du Bas du Bourg

L'inauguration et la bénédiction de la Croix du Bas du Bourg a eu lieu le samedi 20 avril, bénédiction réalisée par le Père Jean-Marie.

Cette croix a été confectionnée par les bénévoles de l'association Gracieux Patrimoine en remplacement de l'ancienne qui était en très mauvais état. Ceci a été l'occasion pour chacun de partager son savoir-faire, du montage de la croix à la remise en état du lieu.

L'occasion également de se souvenir de vieilles traditions telles que les rogations, processions organisées au départ des croix jusqu'à l'église, sur les 3 jours précédents l'ascension.

Une quarantaine de personnes se sont réunis pour cette occasion.



La visite virtuelle de l'Eglise de Grâce-Uzel

Le 20 avril a été également l'occasion de présenter la visite virtuelle de l'Eglise de Notre-Dame de Grâce-Uzel. L'église restant souvent fermée, il n'est plus souvent possible de la visiter. Après ce constat, l'idée d'une visite virtuelle est née.

Afin de permettre à tous de la découvrir, il est possible maintenant de scanner un QR Code à l'entrée avec vos téléphones pour admirer l'intérieur de l'église, jusqu'au clocher ! Cette visite a été réalisée par Henri Panhéleux avec l'appui d'un drone.



Si des personnes souhaitent intégrer l'association, n'hésitez pas à vous faire connaître à la mairie, auprès d'un des bénévoles ou au 06.09.89.05.10.

DATES A RETENIR

DATE
A RETENIR!

- Samedi 8 juin :** Elections des conseillers communautaires jeunes.
- Dimanche 9 juin :** Elections européennes.
- Dimanche 9 juin :** Pardon de Notre Dame de Grâce-Uzel.
Rendez-vous à l'Eglise, procession vers la fontaine et messe sur place.
- Samedi 15 juin :** Temps ludique inter générationnel.
- Samedi 22 juin :** Randonnée gourmande organisée par Gracieux Patrimoine à 18 h 00.



Renseignements utiles

Mairie  **02.96.28.81.78**
 **contact@graceuzel.fr**
 **<https://www.grace-uzel.fr>**



Horaires d'ouverture :

De 8 H 30 à 12 H 30 et de 14 H 30 à 17 H 30 le mardi et le jeudi.
De 8 H 30 à 11 H 00 le mercredi.
De 8 H 30 à 12 H 30 le vendredi.

Cantine - Accueil périscolaire  **02.96.67.38.90**

École  **02.96.28.88.96**

Bibliothèque :  **Lundi et samedi de 11 à 12 h.**
bibliothequedegrace-uzel@orange.fr

Pompiers  **18**

Samu  **15**

} **Numéro unique 112**

Centre Vétérinaire  **02.96.28.80.42**

Pharmacie de garde  **3237**

Équipe de rédaction

François HINDRE, Anaïk LUCAS, Miguel PINÇON,
Angélique DAVID, Jean-Marc VIDÉLOT

Bulletin d'inscription

Randonnée gourmande du Samedi 22 Juin 2024- Association "Gracieux patrimoine"

A poster ou à déposer avec le règlement au café gracieux, 1 rue du lin 22460 Grâce-Uzel avant le 17 juin 2024

Nom, Prénom :
(réfèrent du groupe en cas de réservation collective)

Téléphone :

@:

Nombre de participants

Nombre	Tarifs	Total en €
	Adulte : 10€	
	Enfant de 6 à 12 ans : 6€	
	Enfant de - de 6 ans	gratuit
	TOTAL	

Informations et renseignements :

GRACIEUXPATRIMOINE@GMAIL.COM OU 06.64.06.42.85

Informations pratiques:

Départ à partir de 18h00. Rendez vous sur le parking du café Gracieux. Les tickets repas sont distribués à l'accueil, les plans seront disponibles au format internet via un QR code.

Trois étapes au fil du parcours : melon / galette-saucisse / boisson / dessert.

Les parcours (5km/8km/12km) sont fléchés, sans difficultés particulières, non accessibles aux poussettes.

Les enfants sont sous la responsabilité des parents. Les participants s'engagent à respecter les consignes données par l'organisateur. Aucun remboursement ne sera effectué pour raison exceptionnelle (météo...) ou raison personnelle du participant.